

Addenda au rapport 2010



Mise en place d'une
stratégie d'implantation
des installations à forte
fréquentation
(IFF)

SEPTEMBRE 2012

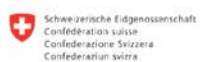




Table des matières

1	Objet de l'addenda	4
2	Les mises à jour et adaptations du rapport de 2010	5
	Annexe 1	6
	Annexe 2	9
	Annexe 3	12





1 OBJET DE L'ADDENDA

L'étude IFF 2010 constitue une étude de base pour la révision du Plan directeur cantonal Genève 2030 et s'inscrit parmi les études générales du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, notamment pour alimenter le volet urbanisation du Projet d'agglomération 2.

La mise à jour des résultats de l'étude s'avère aujourd'hui nécessaire afin de tenir compte des derniers développements des scénarios d'évolution de l'agglomération, notamment au niveau des projections démographiques spatialisées et des nouvelles infrastructures de transport résultant des études de planification urbaine. De plus, le modèle exploratoire développé doit être coordonné de manière plus robuste avec le modèle multimodal transfrontalier.

Depuis la finalisation de l'étude IFF 2010, de nouveaux travaux permettent en effet de disposer de données beaucoup plus précises concernant la croissance de la population, sa répartition spatiale et les caractéristiques des infrastructures et réseaux de transports.

- **Scénarios de population SA2** : dans le cadre du projet d'agglomération 2 est élaborée une nouvelle version des projections de croissance et de répartition spatiale des habitants et emplois à l'horizon 2030. Sur la base de quatre scénarios de croissance démographique, ces projections tiennent compte également des derniers résultats des études de planification urbaine, les PACA notamment, afin de définir la répartition spatiale des habitants et emplois.
- **Modèle multimodal transfrontalier (MMT)** : depuis la finalisation de l'étude IFF 2010, le modèle multimodal transfrontalier, un nouveau référentiel pour les infrastructures de transport actuelles et futures, a été réalisé par CITEC Ingénieurs Conseil SA, sur mandat de la Direction Générale de la Mobilité (DIM) et des partenaires français et vaudois. Le MMT, régulièrement mis à jour, permet de modéliser les flux et de calculer les temps de parcours à partir d'un réseau des infrastructures de transport de l'agglomération (route, rail, TC, réseau actuel et futur), en tenant compte par ailleurs de données relatives aux pratiques de mobilité de la population.

Ces travaux sont aujourd'hui à considérer comme des référentiels de base pour toutes les études concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

L'objectif principal de la mise à jour de l'étude IFF est par conséquent d'intégrer les résultats de ces travaux afin de la rendre compatible avec ces référentiels, en particulier au niveau de la définition des sites appropriés pour l'implantation des IFF à fort enjeu et de l'estimation de leur évolution à l'horizon 2030.





2 LES MISES À JOUR ET ADAPTATIONS DU RAPPORT DE 2010

Les éléments suivants (cartes, tableaux, textes) ont été mis à jour et sont présentés en annexe :

- **Les cartes d'inventaire** des installations commerciales de biens pondéreux et de biens mixtes (chapitre 3 du rapport de 2010).

→**Annexe 1**

- **Les cartes des sites d'implantation préférentiels à l'horizon 2030 pour les IFF commerciales de biens pondéreux et de biens mixtes (chapitre 8 du rapport de 2010).**

Plusieurs scénarios ont été testés pour leur mise à jour. Ce sont finalement les cartes du scénario A, dont la mention figure sur le cartouche, qui ont été retenues. Ce scénario est basé sur les mêmes critères que ceux de 2010 (chapitre 8 du rapport de 2010).

→**Annexe 2**

- **L'estimation de l'évolution des IFF à l'horizon 2030.** Les résultats sont ventilés selon de nouvelles entités géographiques, qui remplacent les grands territoires et les PACA de 2010. L'évaluation des besoins par PACA, utilisée dans l'étude IFF de 2010, ne tenait pas suffisamment compte des zones de consommation « réelles » des habitants des différentes zones de l'agglomération. Les périmètres d'étude ont par conséquent été restructurés et leur nombre réduit. Le redécoupage a été effectué en identifiant d'abord les principales concentrations commerciales existantes, puis en retenant une zone de chalandise approximativement concentrique autour de celles-ci (environ 5km de rayon). Chaque zone identifiée est donc liée à certaines densités commerciales significatives, qui ont pour vocation de la desservir en priorité : Vernier – Meyrin – Ferney pour l'Ouest Genevois, Margencel pour Chablais – Thonon, etc. Compte tenu de ses spécificités (commerces spécialisés caractérisés par une zone de chalandise s'étendant sur tout le périmètre de l'agglomération), la Ville de Genève constitue une zone en soi.

Cette mise à jour concerne les tableaux des chapitres 4.4, 9 et 13 et le chapitre 13.2 (liste des communes par entité géographique).

→**Annexe 3**

À noter que seules les cartes des IFF représentant un fort enjeu de localisation (voir le chapitre 4.2.1 du rapport de 2010), installations sur lesquelles porte la stratégie, ont été mises à jour. Concernant les installations sportives intercommunales, considérées elles aussi comme des IFF à fort enjeu, une fiche leur est consacrée dans le projet de plan directeur cantonal et elles font dès lors l'objet d'une stratégie spécifique.



ANNEXE 1

Cartes d'inventaire des IFF de biens mixtes et de biens pondéreux



**INSTALLATIONS COMMERCIALES
A FORTE FREQUENTATION
SITUATION 2011**

Biens mixtes

Cette catégorie comprend les centres commerciaux généralistes, les galeries marchandes, les magasins d'alimentation, et les commerces de biens électroniques.

- Installation existante
- Installation projetée (juillet 2011)

Installations principales
(SV : surface de vente)

- plus de 20'000 m² SV
- entre 20'000 et 10'000 m² SV
- entre 10'000 et 5'000 m² SV

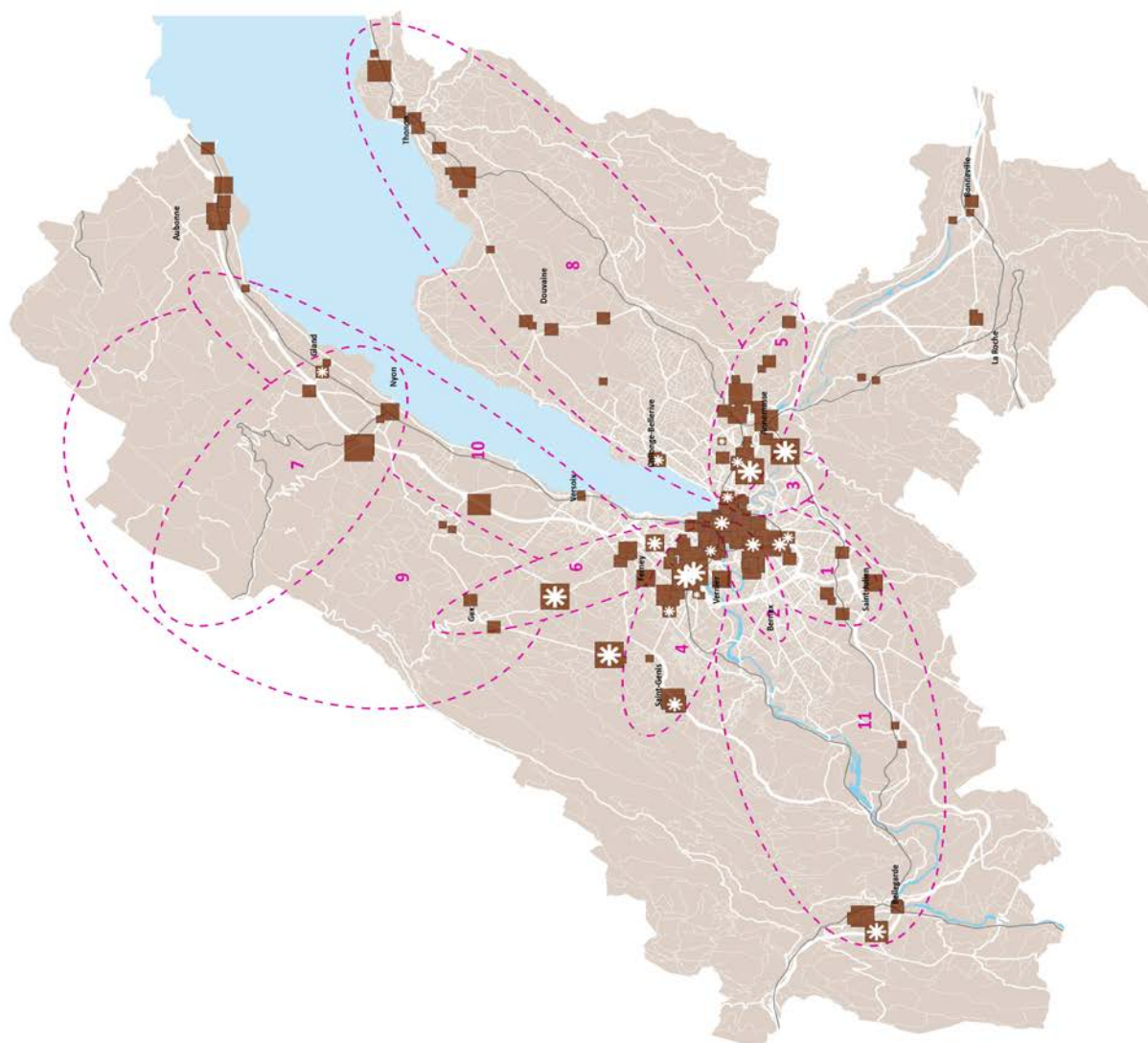
Installations mineures

- entre 5'000 et 2'000 m² SV
- entre 2'000 et 1'000 m² SV

Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) et lignes directrices (LD)

--- Limites PACA / LD

- 1 Saint-Julien - Plaine de l'Aire
- 2 Bernex
- 3 Piémont Salève
- 4 Meyrin - Saint-Genis
- 5 Eaux-Vives - Annemasse
- 6 Ferney - Gex
- 7 Nyon - Saint-Cergue
- 8 Chablais
- 9 Gex - Nyon
- 10 Genève - Rolle
- 11 Bellegarde





**INSTALLATIONS COMMERCIALES
A FORTÉ FREQUENTATION**

SITUATION 2011

Biens pondéreux

Cette catégorie comprend les commerces de meubles et décorations d'intérieur, d'outils, matériaux et objets pour le bricolage et le jardinage et autres installations destinées à la vente de biens similaires.

- Installation existante
- Installation projetée (juillet 2011)

Installations principales
(SV : surface de vente)

- plus de 20'000 m2 SV
- entre 20'000 et 10'000 m2 SV
- entre 10'000 et 5'000 m2 SV
- entre 5'000 et 2'000 m2 SV

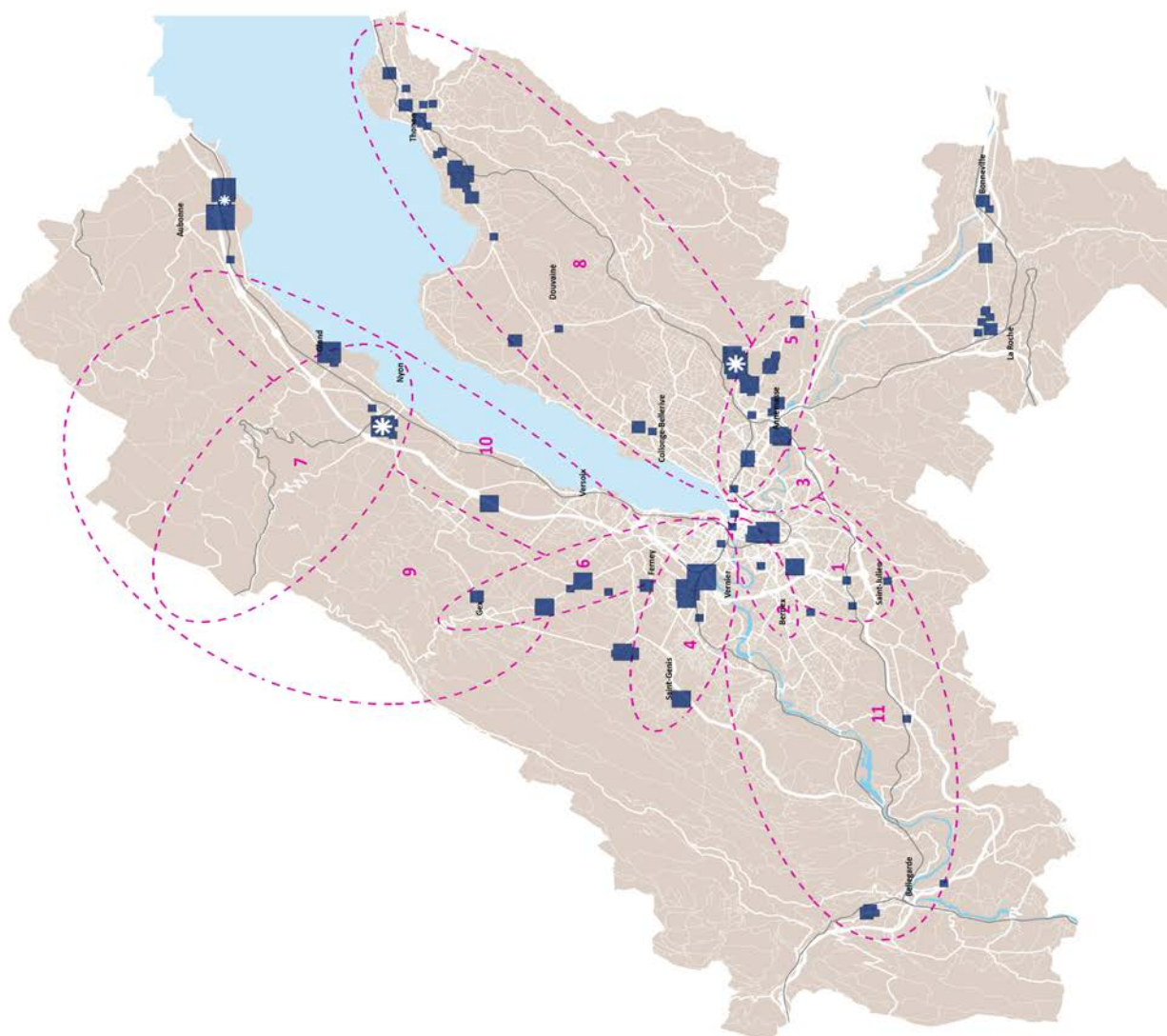
Installations mineures

- entre 2'000 et 1'000 m2 SV

**Périmètres d'aménagement coordonné
d'agglomération (PACA) et lignes directrices (LD)**

--- Limites PACA / LD

- 1 Saint-Julien - Plaine de l'Aire
- 2 Bernex
- 3 Piémont-Salève
- 4 Meyrin - Saint-Genis
- 5 Eaux-Vives - Annemasse
- 6 Ferney - Gex
- 7 Nyon - Saint-Cergue
- 8 Chablais
- 9 Gex - Nyon
- 10 Genève - Rolle
- 11 Bellegarde





ANNEXE 2

Cartes des sites d'implantation préférentiels à l'horizon 2030 pour les IFF commerciales de biens mixtes et de biens pondéreux



**INSTALLATIONS COMMERCIALES
A FORTE FREQUENTATION
SITES D'IMPLANTATION PREFERENTIELS
HORIZON 2030 - SCENARIO A**

Biens mixtes

Cette catégorie comprend les centres commerciaux généralistes, les galeries marchandes, les magasins d'alimentation, et les commerces de biens électroniques.

Site d'implantation optimal

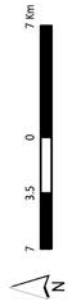
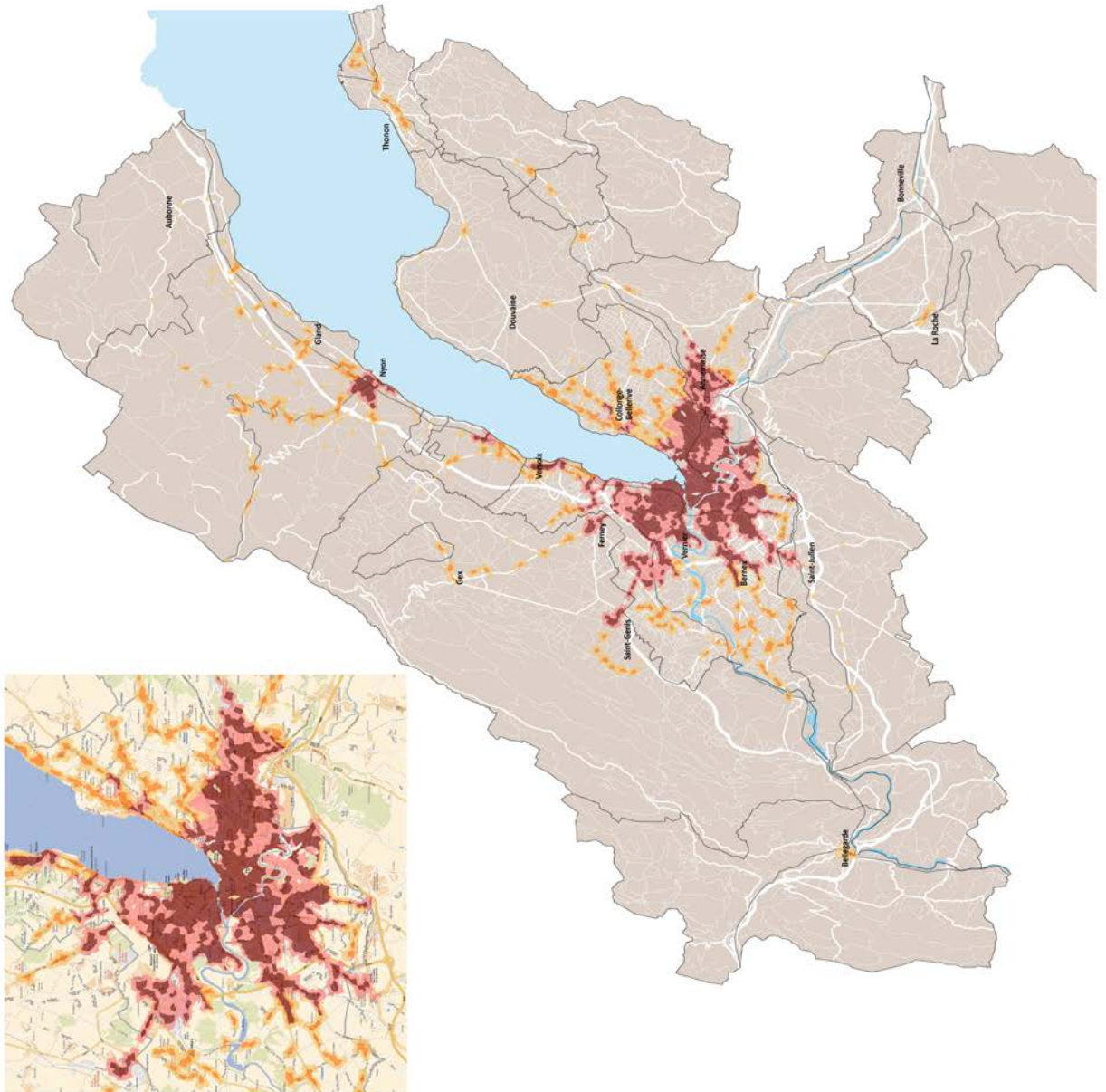
Ces sites sont caractérisés par une excellente desserte en transports collectifs (très forte fréquence de service et faible distance aux arrêts).

- Site de rayonnement d'agglomération
- Site de rayonnement local ou intercommunal

Site d'implantation admissible

Ces sites sont caractérisés par une bonne desserte en transports collectifs (forte fréquence de service et distance aux arrêts faible à moyenne).

- Site de rayonnement d'agglomération
- Site de rayonnement local ou intercommunal





**INSTALLATIONS COMMERCIALES
A FORTE FREQUENTATION
SITES D'IMPLANTATION PREFERENTIELS
HORIZON 2030 - SCENARIO A**

Biens pondéreux

Cette catégorie comprend les commerces de meubles et décorations d'intérieur, d'outils, matériaux et objets pour le bricolage et le jardinage et autres installations destinées à la vente de biens similaires.

Site d'implantation optimal

Ces sites sont caractérisés par une bonne desserte en transports collectifs (forte fréquence de service et faible distance aux arrêts) et une excellente accessibilité aux noeuds d'entrée - sortie au réseau autoroutier (ou semi-autoroutes).

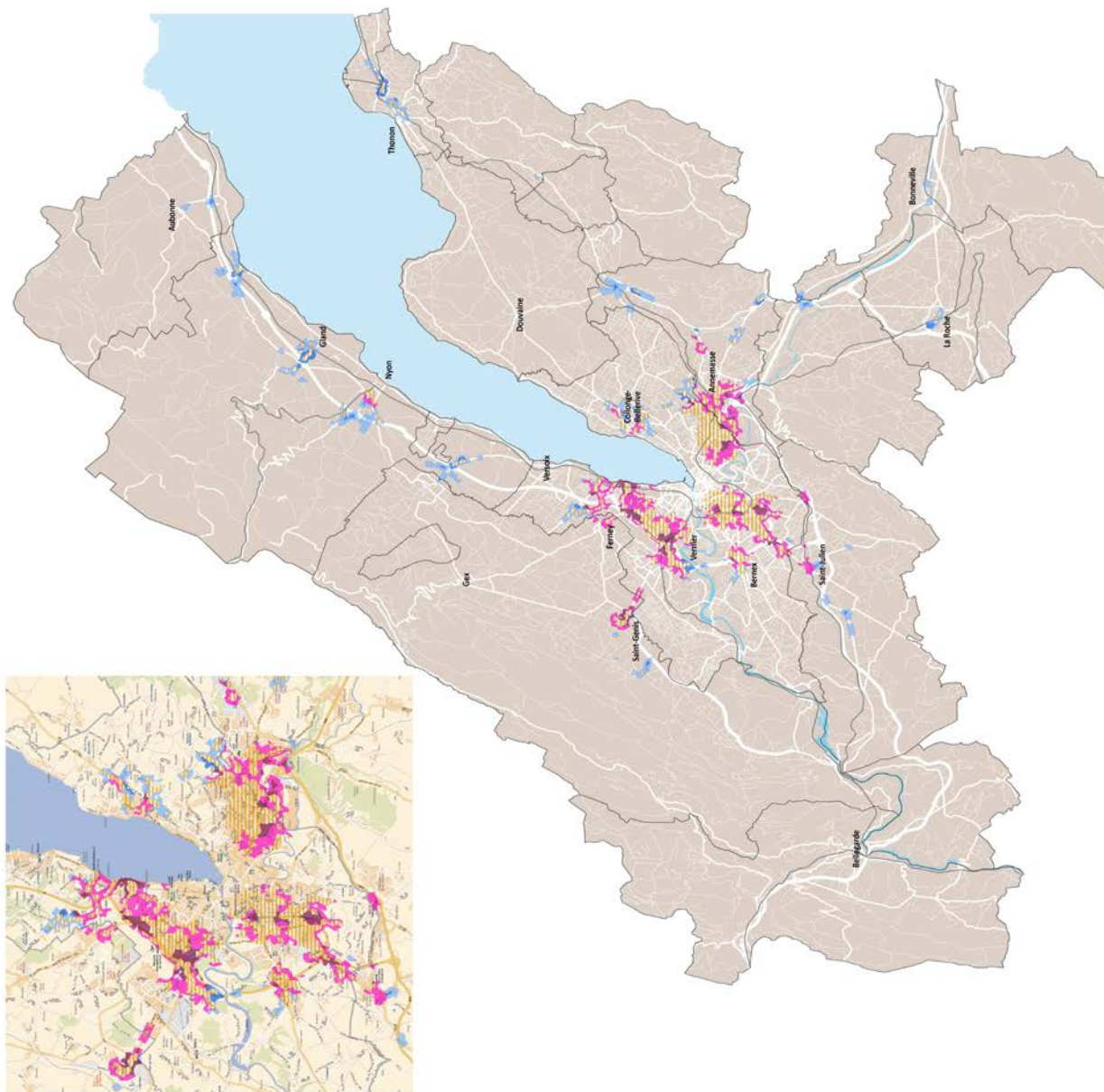
- Site de rayonnement d'agglomération
- Site de rayonnement local ou intercommunal

Site d'implantation admissible

Ces sites sont caractérisés par une bonne à moyenne desserte en transports collectifs (forte à moyenne fréquence de service et faible à moyenne distance aux arrêts) et une très bonne accessibilité aux noeuds d'entrée - sortie du réseau autoroutier (ou semi-autoroutes).

- Site de rayonnement d'agglomération
- Site de rayonnement local ou intercommunal

- Site à réserver en priorité à d'autres installations à forte fréquentation (excellente desserte RER et / ou TP)



Observatoire Universitaire de la Mobilité
Gianluigi Giacometti, Décembre 2011



ANNEXE 3

Estimation de l'évolution des IFF à l'horizon 2030



Entités géographiques

COEUR D'AGGLOMERATION (2 communes) : Ville de Genève, Carouge

OUEST GENEVOIS - FERNEY - GEX (27 communes) : Cressy, Challex, Chevry, Collonges, Crozet, Dardagny, Echenevex, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Grand-Saconnex, Léaz, Meyrin, Ornex, Péron, Pougny, Prévessin-Moëns, Russin, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Jean-de-Gonville, Satigny, Sauverny, Ségny, Sergy, Thoiry, Vernier, Versonnex.

SUD GENEVOIS - SAINT-JULIEN (32 communes) : Aire-la-Ville, Archamps, Avully, Avusy, Bardonnex, Beaumont, Bernex, Bossey, Cartigny, Chancy, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Confignon, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Épagny, Laconnex, Lancy, Neydens, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Soral, Troinex, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens.

EST GENEVOIS - ANNEMASSE (36 communes) : Ambilly, Anières, Annemasse, Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bonne, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Gy, Hermance, Jussy, Juvigny, La Muraz, Lucinges, Machilly, Meinier, Monnetier-Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Presinge, Puplinge, Reignier, Saint-Cergues, Scientrier, Thônex, Vandoeuvres, Vétraz-Montoux, Veyrier, Ville-la-Grand.

NORD GENEVOIS - NYON - ROLLE (56 communes) : Arnex-sur-Nyon, Arzier, Bassins, Begnins, Bellevue, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Bursins, Burtigny, Céligny, Chavannes-De-Bogis, Chavannes-Des-Bois, Chéserey, Coinsins, Collex-Bossy, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Divonne-les-Bains, Duillier, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Founex, Genolier, Genthod, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Grilly, La Rippe, Le Vaud, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, Pregny-Chambésy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Versoix, Vesancy, Vich, Vinzel.

CHABLAIS - THONON (24 communes) : Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Peringnier, Sciez, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, Yvoire.

BONNEVILLE - LA ROCHE (14 communes) : Amancy, Arenthon, Ayse, Bonneville, Brizon, Contamine-sur-Arve, Cornier, Etaux, La Roche-sur-Foron, Le Petit-Bornand-les-Glières, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Sixt, Vougy.

BELLEGARDE - VALSERINE (16 communes) : Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Champfromier, Châtillon-en-Michaille, Chezery-Forens, Confort, Giron, Injoux-Géniissiat, Lancrans, Lelex, Mijoux, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux, Villes.

Tableau du chapitre 4.4

Typologie	Taille des installations	Nbre d'installations existantes en 2011	Nbre d'installations à l'horizon 2030
-----------	--------------------------	---	---------------------------------------



Biens pondéreux	> 20'000 m ²	2	+ 1
	> 10 à 20'000 m ²	5	+ 1 à 2
Biens mixtes	> 20'000 m ²	3	+ 1
	> 10 à 20'000 m ²	15	+ 4 à 7

Tableaux des chapitres 9 et 13

TERRITOIRE	habitants	nb. tot. ICFF	SV en m ²	SV moyenne (m ²) / ICFF	Estimation de la SBP totale (m ²)	Ratio (m ² SV / hab.)
COEUR D'AGGLOMERATION	211'264	9	36'321	4'036	54'482	0.17
OUEST GENEVOIS - FERNEY - GEX	139'380	19	99'195	5'221	148'793	0.71
SUD GENEVOIS - SAINT-JULIEN	121'855	8	15'853	1'982	23'780	0.13
EST GENEVOIS - ANNEMASSE	167'940	43	110'516	2'570	165'774	0.66
NORD GENEVOIS - NYON - ROLLE	121'239	9	39'498	4'389	59'247	0.33
CHABLAIS - THONON	81'080	35	65'514	1'872	98'271	0.81
BONNEVILLE - LA ROCHE	44'480	10	20'640	2'064	30'960	0.46
BELLEGARDE - VALSERINE	21'290	5	11'219	2'244	16'829	0.53
AGGLO	950'680	151	475'848	3'151	713'772	0.50

Tableau 1 : Biens pondéreux, situation en 2011 par entité géographique

	Nb habitants suppl.	SV (m ²) suppl.	SBP (m ²) suppl.	Croissance de la SV / 20 ans (%)
COEUR D'AGGLOMERATION	16'450	2'828	4'242	7.79
OUEST GENEVOIS - FERNEY - GEX	42'340	30'133	45'200	30.38
SUD GENEVOIS - SAINT-JULIEN	54'059	7'033	10'550	44.36
EST GENEVOIS - ANNEMASSE	54'912	36'136	54'204	32.70
NORD GENEVOIS - NYON - ROLLE	28'665	9'339	14'009	23.64
CHABLAIS - THONON	22'752	18'384	27'576	28.06
BONNEVILLE - LA ROCHE	14'057	6'523	9'785	31.60
BELLEGARDE - VALSERINE	6'627	3'492	5'238	31.13
AGGLO	218'444	125'346	188'019	26.34

Tableau 2 : Biens pondéreux, évolution jusqu'en 2030 par entité géographique (scénario 1)

	Nb habitants suppl.	SV (m ²) suppl.	SBP (m ²) suppl.	Croissance de la SV / 20 ans (%)
COEUR D'AGGLOMERATION	16'450	17'650	26'475	48.59
OUEST GENEVOIS - FERNEY - GEX	42'340	48'204	72'305	48.59



SUD GENEVOIS - SAINT-JULIEN	54'059	7'704	11'556	48.59
EST GENEVOIS - ANNEMASSE	54'912	53'705	80'557	48.59
NORD GENEVOIS - NYON - ROLLE	28'665	19'194	28'791	48.59
CHABLAIS - THONON	22'752	31'836	47'755	48.59
BONNEVILLE - LA ROCHE	14'057	10'030	15'045	48.59
BELLEGARDE - VALSERINE	6'627	5'452	8'178	48.59
AGGLO	218'444	231'237	346'856	48.59

Tableau 3 : Biens pondéreux, évolution jusqu'en 2030 par entité géographique (scénario 2)

	Nb habitants suppl.	SV (m2) suppl.	SBP (m2) suppl.	Croissance de la SV / 20 ans (%)
COEUR D'AGGLOMERATION	16'450	10'239	15'359	28.19
OUEST GENEVOIS - FERNEY - GEX	42'340	39'168	58'752	39.49
SUD GENEVOIS - SAINT-JULIEN	54'059	7'368	11'052	46.48
EST GENEVOIS - ANNEMASSE	54'912	44'920	67'380	40.65
NORD GENEVOIS - NYON - ROLLE	28'665	14'266	21'399	36.12
CHABLAIS - THONON	22'752	25'110	37'665	38.33
BONNEVILLE - LA ROCHE	14'057	8'276	12'414	40.10
BELLEGARDE - VALSERINE	6'627	4'472	6'708	39.86
AGGLO	218'444	178'292	267'438	37.47

Tableau 4 : Biens pondéreux, évolution jusqu'en 2030 par entité géographique (scénario 3)

	Situation en 2011		Nouveaux IFF à l'horizon 2030					
			Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	Nb	SV totale	Nb	SV suppl. totale	Nb	SV suppl. totale	Nb	SV suppl. totale
Entre 1'000 et 2'000 m2 SV	94	127'388	25	33'880	45	60'984	35	47'432
Entre 2'001 et 5'000 m2 SV	32	100'096	8	25'024	15	46'920	12	37'536
Entre 5'001 et 10'000 m2 SV	18	118'606	5	32'946	9	59'303	7	46'125
Entre 10'001 et 20'000 m2 SV	5	84'021	1	16'804	2	33'608	2	33'608
Plus de 20'000 m2 SV	2	45'737	1	22'869	1	22'869	1	22'869
TOTAL	151	475'848	40	125'346	73	231'237	57	178'292

Tableau 5 : Biens pondéreux, situation en 2011 et évolution jusqu'en 2030 par classe de taille

TERRITOIRE	habitants	nb. tot. ICFF	SV en m2	SV moyenne (m2) / ICFF	Estimation de la SBP totale (m2)	Ratio (m2 SV / hab.)





COEUR D'AGGLOMERATION	211'264	42	185'062	4'406	222'074	0.88
OUEST GENEVOIS - FERNEY - GEX	139'380	23	155'986	6'782	187'183	1.12
SUD GENEVOIS - SAINT-JULIEN	121'855	15	72'265	4'818	86'718	0.59
EST GENEVOIS - ANNEMASSE	167'940	24	92'748	3'865	111'298	0.55
NORD GENEVOIS - NYON - ROLLE	121'239	13	56'175	4'321	67'410	0.46
CHABLAIS - THONON	81'080	16	43'182	2'699	51'818	0.53
BONNEVILLE - LA ROCHE	44'480	5	11'182	2'236	13'418	0.25
BELLEGARDE - VALSERINE	21'290	4	25'675	6'419	30'810	1.21
AGGLO	950'680	149	691'514	4'641	829'817	0.72

Tableau 6 : Biens mixtes, situation en 2011 par entité géographique

	Nb habitants suppl.	SV (m2) suppl.	SBP (m2) suppl.	Croissance de la SV / 20 ans (%)
COEUR D'AGGLOMERATION	16'450	14'410	17'292	7.79
OUEST GENEVOIS - FERNEY - GEX	42'340	47'384	56'861	30.38
SUD GENEVOIS - SAINT-JULIEN	54'059	32'059	38'471	44.36
EST GENEVOIS - ANNEMASSE	54'912	30'326	36'391	32.70
NORD GENEVOIS - NYON - ROLLE	28'665	13'282	15'938	23.64
CHABLAIS - THONON	22'752	12'117	14'540	28.06
BONNEVILLE - LA ROCHE	14'057	3'534	4'241	31.60
BELLEGARDE - VALSERINE	6'627	7'992	9'590	31.13
AGGLO	218'444	177'495	212'994	25.67

Tableau 7 : Biens mixtes, évolution jusqu'en 2030 par entité géographique (scénario 1)

	Nb habitants suppl.	SV (m2) suppl.	SBP (m2) suppl.	Croissance de la SV / 20 ans (%)
COEUR D'AGGLOMERATION	16'450	89'930	107'916	48.59
OUEST GENEVOIS - FERNEY - GEX	42'340	75'801	90'961	48.59
SUD GENEVOIS - SAINT-JULIEN	54'059	35'117	42'140	48.59
EST GENEVOIS - ANNEMASSE	54'912	45'071	54'085	48.59
NORD GENEVOIS - NYON - ROLLE	28'665	27'298	32'758	48.59
CHABLAIS - THONON	22'752	20'984	25'181	48.59
BONNEVILLE - LA ROCHE	14'057	5'434	6'521	48.59
BELLEGARDE - VALSERINE	6'627	12'477	14'972	48.59
AGGLO	218'444	336'039	403'247	48.59

**Tableau 8** : Biens mixtes, évolution jusqu'en 2030 par entité géographique (scénario 2)

	Nb habitants suppl.	SV (m2) suppl.	SBP (m2) suppl.	Croissance de la SV / 20 ans (%)
COEUR D'AGGLOMERATION	16'450	52'170	62'604	28.19
UEST GENEVOIS - FERNEY - GEX	42'340	61'592	73'910	39.49
SUD GENEVOIS - SAINT-JULIEN	54'059	33'588	40'306	46.48
EST GENEVOIS - ANNEMASSE	54'912	37'698	45'238	40.65
NORD GENEVOIS - NYON - ROLLE	28'665	20'290	24'348	36.12
CHABLAIS - THONON	22'752	16'551	19'861	38.33
BONNEVILLE - LA ROCHE	14'057	4'484	5'381	40.10
BELLEGARDE - VALSERINE	6'627	10'234	12'281	39.86
AGGLO	218'444	256'767	308'120	37.13

Tableau 9 : Biens mixtes, évolution jusqu'en 2030 par entité géographique (scénario 3)

	Situation en 2011		Nouveaux IFF à l'horizon 2030					
			Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	Nb	SV totale	Nb	SV suppl. totale	Nb	SV suppl. totale	Nb	SV suppl. totale
Entre 1'000 et 2'000 m2 SV	60	82'581	15	20'645	29	39'914	22	30'280
Entre 2'001 et 5'000 m2 SV	54	171'091	14	44'357	26	82'377	20	63'367
Entre 5'001 et 10'000 m2 SV	17	119'912	4	28'215	8	56'429	6	42'322
Entre 10'001 et 20'000 m2 SV	15	227'032	4	60'542	7	105'948	6	90'813
Plus de 20'000 m2 SV	3	90'898	1	30'299	1	30'299	1	30'299
TOTAL	149	691'514	38	177'495	72	336'039	55	256'767

Tableau 10 : Biens mixtes, situation en 2011 et évolution jusqu'en 2030 par classe de taille

TERRITOIRE	Habitants	Nombre grandes IS	Surf. au sol tot (estim.)	Ratio hab / nb IS	Ratio utilil. eff. / nb.
GENEVE	463'919	18	1'994'292	25'773	7'165
AIN	98'180	9	997'146	10'909	3'033
HAUTE-SAVOIE	277'720	10	1'107'940	27'772	7'721
VAUD	107'725	5	553'970	21'545	5'990
AGGLO	947'544	42	4'653'348	22'561	6'272

Tableau 11 : Installations sportives, situation en 2011 par entité géographique

TERRITOIRE	Nb habitants suppl.	Nombre grandes IS suppl.	surf. au sol suppl.
GENEVE	100'603	4	466'316
AIN	38'913	5	518'327



HAUTE-SAVOIE	80'505	4	435'605
VAUD	35'450	2	182'300
AGGLO	255'471	13	1'480'846

Tableau 12 : Installations sportives, évolution jusqu'en 2030 par entité géographique (scénario 1 : maintien global du niveau actuel)

TERRITOIRE	Nb habitants suppl.	Nombre grandes IS suppl.	surf. au sol suppl.
GENEVE	74'339	9	987'496
AIN	20'828	3	321'391
HAUTE-SAVOIE	52'880	7	723'485
VAUD	35'450	2	239'177
AGGLO	183'497	21	2'271'548

Tableau 13 : Installations sportives, évolution jusqu'en 2030 par entité géographique (scénario 2 : développement de l'offre homogène)

TERRITOIRE	Nb habitants suppl.	Nombre grandes IS suppl.	surf. au sol suppl.
GENEVE	74'339	4	490'531
AIN	20'828	3	321'391
HAUTE-SAVOIE	52'880	4	484'603
VAUD	35'450	2	201'408
AGGLO	183'497	14	1'497'933

Tableau 14 : Installations sportives, évolution jusqu'en 2030 par entité géographique (scénario 3 : développement de l'offre spatialement différencié)

